

**Commission paritaire d'établissement  
de Grenoble INP**

**Le Sgen-CFDT s’engage pour les personnels !**

Les élections des représentants des organisations syndicales à la commission paritaire d'établissement (CPE) de Grenoble INP se déroulent le 6 Décembre. **Tous les personnels BIATS titulaires votent**. La CPE est une instance consultative où siègent, en nombre égal, des représentants des personnels et des représentants de l'administration.

Le Sgen-CFDT défend un **projet ambitieux pour l’Enseignement Supérieur et la Recherche** (ESR) permettant, d'une part, de réunir l’ensemble des formations post-bac et faisant, d'autre part, travailler conjointement tous les acteurs de la recherche, qu’elle soit portée par les établissements d’enseignement supérieur ou par les organismes de recherche.

Le Sgen-CFDT syndique tous les personnels de l’ESR : enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s, personnels administratifs, techniques, de bibliothèques et de santé. Il veille ainsi à **l’équité de traitement entre les personnels et défend l’intérêt général** : mobilité, rémunérations, conditions de travail…

À Grenoble INP, et sur les sites de l'académie de Grenoble, le Sgen-CFDT a depuis longtemps une **approche coordonnée et des propositions cohérentes entre tous les établissements.** Le Sgen-CFDT s’inscrit dans une **logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats concrets**.

Ses représentants ont participé aux groupes de concertation (GC) sur l''université intégrée (UI) tout en gardant un regard critique et **en étant force de proposition**.`

**Retrouvez la liste des élus, nos communiqués et les positions du Sgen-CFDT sur notre site** [**https://sup-recherche-grenoble.sgen-cfdt.fr/**](https://sup-recherche-grenoble.sgen-cfdt.fr/)

**Pour nous contacter :** [**CFDT-syndicat@grenoble-inp.fr**](mailto:CFDT-syndicat@grenoble-inp.fr)

**Le 6 Décembre 2018**   
**je vote Sgen-CFDT**

**pour la CPE!**



🡆

**BiLAN et engagements**

Au cours des **derniers mandats** et conformément aux **engagements pris**, les élus du Sgen-CFDT dans les conseils, comités et commissions de Grenoble INP ont notamment :

 **contribué à** **lutter contre la précarité**, participation au [**GT inter-CT "contractuels sur projet"**](https://sup-recherche-grenoble.sgen-cfdt.fr/actu/groupe-de-travail-sur-les-contractuels-sur-projet-le-sgen-cfdt-obtient-des-avancees/) et négociation des règlements de gestion des personnels contractuels Biatss et Enseignants.

**défendu les intérêts des personnels**.

 **siégé systématiquement au sein des différents groupes de travail** (BIATS, contractuels, précaires, CAESUG) **pour être force de proposition, défendre et** **faire progresser les droits des personnels**.

**Nos candidat-e-s prennent l'engagement de :**

 **défendre tous les personnels** sans discrimination, sans exclusive et en dehors de tout clientélisme ;

 **assurer une défense équitable** tant individuelle que collective ;

 **favoriser l'établissement de critères transparents** pour tout ce qui concerne la carrière des agents. L'ancienneté reste un des critères indispensables pour les promotions, pour un changement de catégorie (passage de C à B ou de B à A), les formations, les responsabilités et les expériences acquises doivent aussi être prises en compte ;

 **vous informer avant et après** les réunions des CPE

 **assurer le lien** avec les élus des personnels en CAP

**Les candidat-E-S du sgen-cfdt POUR LA CPE Grenoble INP**

ITARF (A) : Valérie Rocchi, Gabriel Buche, Ouarda Cesarano, Thierry Encinas

**Les compÉtences de LA CPE**

Elle est réunie pour examiner les mesures individuelles concernant les personnels et préparer les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) ou nationales (CAPN) :

 **titularisations, avancements de grade, inscriptions sur les listes d'aptitude, réductions d'ancienneté**

 **demandes de mutation** pour lesquelles l'avis du chef d'établissement est demandé ainsi que **les opérations de mobilité interne**

 **demandes de temps partiel, disponibilité, détachement, congé pour formation syndicale**

 **recours des entretiens professionnels d'évaluation, etc ...**



**des personnels respectÉs**

**Le Sgen-CFDT revendique de :**

 **titulariser** tous les personnels précaires sur fonctions pérennes avec ouverture et financement des postes nécessaires

 **revaloriser** les carrières, améliorer les taux de promotion et le dégel du point d’indice.

 **alerter** sur les situations de crise au sein de l'établissement et **appliquer** les **accords sur la prévention des risques psychosociaux** ;

 **veiller à l'équité de traitement** (services centraux / composantes, mise à disposition à la COMUE,…)

 **améliorer les conditions de travail** **pour tous les personnels** !

**La force du sgen-cfdt**

**Un syndicat général :**

 Dans l’Éducation nationale et l'ESR, le Sgen-CFDT est la seule organisation syndicale qui regroupe toutes les catégories de personnels ;

 Non corporatiste, le Sgen-CFDT est le mieux à même de représenter et de défendre tous les personnels. Ses équipes sont au service de tous, sur tous les territoires.

**Un syndicat confédéré :**

 Le Sgen-CFDT a fait le choix d’appartenir à la CFDT, première confédération en France par le nombre d’adhérents, qui syndique tous les salariés.